Rapport de mission

Titre du Projet	**Capitalisation Makala** « Capitaliser les résultats du projet Makala en RDC.
Numéro de Projet	Contrat cadre – lot 1
Objet	Rapport de mission en RDC
Période	14 au 22 septembre 2014
Lieu	Kinshasa - RDC
Nom de l'expert	PELTIER Régis

1. OBJET DE LA MISSION

L'objectif principal de cette mission était l'organisation du comité de pilotage final du projet Capitalisation des résultats du projet Makala, ce projet se terminant le 30 septembre 2014. Cette réunion a été organisée par le projet CapMakala avec la DEP et la DUE, dans la salle de l'immeuble Safricas- La Gombe - Kinshasa (RDC) le jeudi18 septembre 2014 de 11h à 14h15.

Les autres objectifs avaient trait aux points suivants :

- Faire le point avec le Ministère et la DUE sur la rétrocession du matériel du projet ;
- Faire le point avec la FHS sur la libération des bureaux et la restitution des plaques des véhicules ;
- Discussion avec la cellule juridique du MECNT, sur l'avancement de l'Arrêté ministériel « relatif à l'élaboration et à la validation du Plan Simple de Gestion pour la production de bois-énergie » ;
- Livrer de la documentation et du petit matériel de terrain à l'Eraift ;
- Programmer les derniers travaux de terrain et la finalisation des publications avec E. Dubiez ;
- Rencontre avec projets, pour information, documentation et partenariat.

-

date	matin	Après midi	activité
14/09	X	X	Début de mission, vols AF MPL / CDG / Kinshasa-Ndjili Arrivée Kinshasa, transfert hôtel.
15/09	X	X	Réunion avec JN Marien et E.Dubiez Réunion avec E. Dubiez, contacts téléphoniques avec J. Ilanga (MECNT/DEP)
16/09	X	X	Préparation réunion Rencontre SNV, visite Eraift et livraison documentation
17/09	X	X	Point sur fin des travaux Discussions sur matériel, réunion avec JP D'Huart
18/09	X	X	Comité de pilotage final du projet CapMakala Discussions FHS
19/09	X	X	Rédaction note technique agroforesterie Discussions fin des contrats
20/09	X	X	Début rédaction rapport Tri de la documentation
21/09	X	X	Dimanche Vol Kinshasa-Paris-CDG
22/06	X	X	Vol CDG / MPL Rédaction rapport de mission Fin de mission

2. PERSONNES RENCONTREES

Au cours de cette mission, les personnes suivantes ont été rencontrées:

Daniele de Bernardi	Sécurité Alimentaire et Développement Rural | Délégation de l'Union Européenne en RDC
Vincent Kasulu Seya Makonga	Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature du MECNT
Emilien Dubiez	Projet capitalisation Makala
José Ilanga	Directeur DEP
Victor Vundu	Directeur de la cellule juridique du MECNT (par téléphone)
Jean Inzamba	Adjoint DEP MECNT
Goetz Heinicke	Chef de bureau de Kinshasa de la FHS
Pierre Clinquart	Chef de projet agroforestier de Ngungu
Franck Bisiaux	Chef du projet N'tsio, FHS
Mme Godélième Konunga Mbotekola	Enseignante, ERAIFT
Jean-Pierre Mate Mweru	Secrétaire académique et à la recherche ERAIFT
Judith Labama Liengina	Point Focal DEP du projet CapMakala, Experte à la Cellule Suivi et Evaluation à la Direction d'Etudes et Planification (DEP)
Jean-Noël Marien	Expert senior indépendant du projet CapMakala
Jean-Pierre D'Huart	Expert mission préparation 11ème FED
Samuel Martin	Chef du secteur Energie Renouvelable en RDC pour la SNV

3. ACTIVITES REALISEES

- **Participation au** comité de pilotage final du projet Capitalisation des résultats du projet Makala,

R. Peltier, JN Marien et E. Dubiez ont participé au comité de pilotage final du projet Capitalisation des résultats du projet Makala, ce projet se terminant le 30 septembre 2014. Cette réunion a été organisée par le projet CapMakala avec la DEP et la DUE, dans la salle de l'immeuble Safricas- La Gombe - Kinshasa (RDC) le jeudi18 septembre 2014 de 11h à 14h15.

On en trouvera le **programme en Annexe 1 et le compte-rendu en Annexe 2**.

- E. Dubiez a présenté un ppt intitulé : «Bilan des activités du projet CapMakala » ;

- R. Peltier a présenté un ppt intitulé : « Identifier les lacunes scientifiques et proposer des thématiques de recherche ; Identifier les principaux enjeux et freins au développement »

- Pour sa part, JN Marien a présenté la communication : « Conforter l'analyse prospective sur les zones prioritaires, le cas du Katanga ». Il a également présenté la note conceptuelle qu'il a rédigé pour la DUE, en vue d'une intégration éventuelle dans les projets du 11ème FED. On trouvera cette note dans le rapport de mission de JN Marien.

- **Faire le point avec le Ministère et la DUE sur la rétrocession du matériel du projet**
  On trouvera en **Annexe 3** la liste du matériel déjà remis au Ministère (DEP-MECNT), surligné en jaune, et de celui qui lui sera remis avant la fin du mois. Il a été décidé qu'E. Dubiez prendrait l'attache du Secrétaire général pour savoir à qui et quand remettre ce matériel. L'organisme bénéficiaire devra signer l'accusé de réception. Le SG a souhaité qu'un des deux véhicules soit remis à la Direction de l'Horticulture et du Reboisement (DHR) partenaire technique du projet CapMakala. En dehors de cette proposition, actée, aucun commentaire n'a été fait sur cette rétrocession qui ne devrait donc pas faire l'objet de litige. En outre, le projet a décidé de faire l'entretien des véhicules (vidange, filtres, plaquettes de freins, niveaux) avant la rétrocession.

- **Réunion avec Goetz Heinicke (FHS)** pour faire le point sur la libération des bureaux et la restitution des plaques des véhicules :

Le responsable du bureau local de la FHS nous a confirmé que la location de leurs bureaux se déroulait bien dans un intérêt mutuel et pouvait se poursuivre jusqu'à la fin septembre 2014. Etant donné que les dernières factures d'eau, électricité et gardiennage risquent d'arriver tardivement en septembre, nous avons proposé à la FHS de nous envoyer une facture d'un montant équivalent à la moyenne des coûts mensuel, début septembre, pour faciliter la clôture des comptes. Concernant les plaques FHS des véhicules, il faudra les retirer et les lui remettre au fur-et-à-mesure de la remise des véhicules à l'administration nationale.

- **Contacts avec Victor Vundu (MECNT)** :

Au cours de la précédente mission, nous avions eu une longue réunion avec le Directeur de la cellule juridique du MECNT, E. Dubiez et J. Inzamba pour discuter des améliorations possibles à apporter au document actuel de projet d'arrêté ministériel « relatif à l'élaboration et à la validation du PSG pour la production de bois-énergie » pour l'approvisionnement des grandes villes de RDC. En effet, il s'agissait de tenir compte des réunions qui ont eu lieu entre la cellule juridique du MECNT et les populations ayant déposé un Plan Simple de Gestion (PSG), en vue d'adapter le projet d'Arrêté aux différentes réalités locales. Le projet devait participer à la finalisation du texte, en appuyant l'équipe du Centre National d'Information Environnementale (CNIE) du MECNT pour la rédaction finale de l'arrêté ainsi que d'un petit texte explicatif, puis à l'édition et à la diffusion de l'arrêté (envoi dans les provinces) ainsi qu'à la formation du personnel d'application décentralisé. Malheureusement, cette démarche a pris du retard. D'autre part, le texte de l'arrêté devra prendre en compte le nouveau Décret portant sur les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales. C'est pourquoi, une nouvelle version du projet d'arrêté a été envoyée à MM. Vundu et Kasulu (Voir en **Annexe 4) avec le commentaire suivant : «**Suite à nos entretiens téléphoniques, à nos précédents échange de courriels et à la demande exprimée par le SG-ECN du MECNT de voir aboutir la démarche de signature de l'arrêté "fixant les modalités d'élaboration, de validation et de mise en œuvre du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales, dans l'espace sous gestion reconnu par la tradition des dites communautés, je vous prie de trouver ci-joint une nouvelle version où j'ai pris en compte vos observations (en rouge) et dans laquelle j'ai rajouté quelques lignes concernant le décret 14/018 du 02/08/2014 (également en rouge).

Je pense que vu la fin prochaine du projet, ce sera à vous, à vérifier le bien-fondé et la cohérence de ces modifications et de proposer une version finale aux services du MECNT.

En espérant voir aboutir la signature de cet arrêté, dont vous savez l'importance pour la gestion durable des territoires villageois, et pour le développement économique et social des populations qui y vivent.

Je vous prie d'agréer, M. le Directeur et M. le SG en copie, mes respectueuses salutations.

Il est cependant fort probable que le projet se terminera sans que cet arrêté ait pu être signé. Il nous reste à espérer que le MECNT, éventuellement appuyé par un autre projet pourra reprendre le flambeau et faire aboutir cette initiative, si importante pour la sécurisation foncière et la gestion durable des terroirs villageois**.**

- **Livraison de la documentation et du petit matériel de terrain Cirad à l'Eraift**

Il y a quelques années, lorsque le Cirad a supprimé son stock d'anciens numéros de la revue Bois et Forêts des Tropiques, R. Peltier en avait récupéré un jeu, presque complet, de 1947 à ces dernières années. L'ERAIFT s'est montré intéressée à les récupérer, pour les mettre dans sa bibliothèque. Il est vrai que la plupart de ces N° ont été scannés et sont disponibles en CD (5 CD seront remis par E.Dubiez au professeur Mate) ou en ligne, mais avoir une copie papier est intéressant pour une bibliothèque universitaire. C'est pourquoi, JN Marien et R. Peltier ont profité de leurs dernières missions pour livrer les 60 kg de documentation. En outre, le Cirad disposait de petits matériels usagés de labo et de dendrométrie à Kinshasa que nous avons décidé de remettre à l'Eraift pour les travaux des étudiants. La documentation a été livrée le 16/09 et le matériel sera livré à entre le 22 et le 26/09 par E. Dubiez.

- **Programmer les derniers travaux de terrain et la finalisation des publications avec E. Dubiez**.

- Nous avons commencé le tri de la documentation et des archives du projet. Une partie a été emportée par JN Marien et R. Peltier, une partie sera distribuée aux projets agroforestiers (notes techniques), le reste sans intérêt sera détruit par E. Dubiez ;
- La dernière mission de formation de l'administration a été programmée au Bas-Congo, les 23 et 24/09, pour J. Inzamba et E. Dubiez ;
- La comptabilité du projet jusqu'au 19/09 a été remise par ED à RP. ED enverra le reste début octobre par Dhl;
- Rapport final : un premier draft sera rédigé par ED et finalisé par RP en semaine 39 ;
- Dernières publications : la Note de Prospective N°9 sera mise en ligne en début de semaine 39, une note technique sur l'agroforesterie à acacias, plus adaptée à un public de techniciens et de paysans lettrés que la NP 7 (La durabilité des systèmes agroforestiers à *Acacia auriculiformis* en Afrique centrale) a été proposée à la FHS. On verra si le chef de projet N'tsio souhaite ou non la diffuser par le biais du site Makala. Plusieurs articles sont en cours de finition mais la procédure normale de revue des publications scientifiques prendra plusieurs mois. Il reste à améliorer les supports de cours du module Bois-énergie, avant leur mise en ligne.

- **Rencontre avec projets, pour information, documentation et partenariat**

- Nous avons rencontré J-P D'Huart, expert en charge de la mission de préparation du 11ème Fed, en RDC, pour le compte de la DUE. Nous lui avons communiqué le draft de la CN Katanga et de la documentation sur la gestion du bois-énergie (projet CapMakala et Makala) ;

- Nous avons eu une réunion avec deux membres de la SNV, dont M. Samuel Martin, Chef du secteur Energie Renouvelable en RDC pour la SNV. Nous leur avons communiqué les rapports qui concernent leur future zone d'intervention, à savoir le plateau Batéké (Rapport sur l'évolution de la biomasse de Boulogne et *al.,* base de donnée des terroirs villageois (PSG), base de donnée des plantations agroforestières et de la RNA, documents de vulgarisation et de cartographie participative, etc.).
- -D'autre part, en semaine 39, E. Dubiez contactera les projets PIF et Gret pour leur remettre du matériel de vulgarisation, dont environ 200 manuels dans 3 langues utilisées en RDC (Français, Lingala, Swahili).

4. CONCLUSIONS

- Cette mission a permis de faire avancer plusieurs points concernant le fonctionnement du projet CapMakala en vue d'une clôture fin septembre 2014**.**
- Nous avons participé au comité de pilotage final du projet Capitalisation des résultats s du projet Makala. Celui-ci s'est terminé sur un constat de réussite du projet, tant du côté du bailleur de fonds (DUE), que des partenaires et bénéficiaires (MECNT, ERAIFT, Univ.).
- Nous avons fait le point avec le Ministère et la DUE sur la rétrocession du matériel du projet qui fera l'objet d'accusé de réception. Le matériel sera révisé du mieux possible avant sa livraison, fin septembre ;
- Nous avons également fait le point avec la FHS sur la libération des bureaux et la restitution des plaques des véhicules pour la fin septembre et sur le règlement des dernières factures ;
- Les discussions avec la cellule juridique du MECNT, ont permis l'avancement de l'Arrêté ministériel « relatif à l'élaboration et à la validation du Plan Simple de Gestion pour la production de bois-énergie ». Cette tache devra être finalisée par le MECNT avec l'appui éventuel d'un autre projet concerné par la problématique de la production durable de bois-énergie dans les terroirs villageois;
- De la documentation et du petit matériel de terrain a été livré à l'Eraift ;
- Les derniers travaux de terrain et la finalisation des publications ont été programmés avec E. Dubiez (formation des agents du Ministère, finalisation de notes et déménagement du bureau et du matériel en semaine 39). La tâche sera dure pour E. Dubiez qui fera de son mieux, pendant que le siège fera avancer la comptabilité pour une clôture des engagements fin septembre et des paiements fin octobre ;
- Plusieurs contacts ont eu lieu avec des responsables de projets agroforestiers en cours d'exécution et avec une mission de programmation. Du matériel pédagogique, de la documentation et des bases de données ont été échangées. La DEP a d'ailleurs souligné le fait que Makala et CapMakala ont été parmi les projets qui ont le mieux interagi avec l'administration et avec de nombreux partenaires du développement, de l'enseignement et de la recherche, dans le domaine de l'environnement, en RDC, au cours des dernières années.

ANNEXES

1 – Annexe 1 : Programme de la réunion du comité de pilotage

Projet CAPMAKALA
« Capitaliser les résultats du projet Makala »
Comité de pilotage final du projet CapMakala

18 septembre 2014

Programme

Le comité de pilotage final du projet CapMakala se tiendra dans la salle de réunion de SAFRICAS, le **jeudi 18 septembre 2014 de 11h00 à 14h00.**

1) **programme prévisionnel**

11h00 Accueil
Accueil des participants

11h00 – 11h05 Point 1 – Ouverture de l'atelier
Introduction du chef de projet CapMakala
Mot du représentant de l'UE

11h05 – 12h00 Point 2 – Présentation des résultats du projet CapMakala Emilien Dubiez (CapMakala / CIRAD)

12h00 – 12h20 Point 3 – Présentation des résultats de la mission prospective dans la région de Lubumbashi par Jean Noël Marien (CapMakala)

12h20 – 12h45 Point 4 – Présentation des enjeux de la recherche et des freins au développement par Régis Peltier (CapMakala / CIRAD)

12h45 – 13h30 Point 5 – Discussion et conclusion

En espérant vous compter parmi nous.

Cordialement

Le 16 septembre 2014

Régis Peltier
Chef de projet

Annexe 2

Compte-rendu de la réunion finale du projet Capitalisation du projet Makala

18 septembre 2014

Cette réunion s'est tenue le jeudi 18 septembre 2014, de 11h à 14h, dans la salle de réunion du projet OFAC et Rapac dans la concession SAFRICAS (WWF).

Les personnes présentes étaient :

- M. Vincent Kasulu Seya Makonga, Secrétaire Général à l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT)
- M. Daniele de Bernardi (Représentant DUE)
- M. José Ilanga (Directeur de la DEP)
- Mme Judith Labama (Point Focal du projet CapMakala / DEP)
- M. Régis Peltier (Cirad)
- M. Emilien Dubiez (Cirad)
- M. Jean-Noël Marien (Expert indépendant)
- Mme Godélième Konunga Mbotekola (Représentant de l'ERAIFT)

1) Première partie : Bilan des activités par E. Dubiez, Responsable des opérations de CapMakala

1.1 Recentrer la problématique bois énergie

- Indispensable à une gestion rationnelle et durable du bois énergie sur le long terme à l'échelle nationale ;
- Porter la problématique bois énergie au niveau institutionnelle;
- Contribution aux réflexions d'aménagement du territoire (échelle de gestion, type de gouvernance, modes de gestions) ;
- Dissémination des acquis du projet Makala par le biais de formation ;

1.2 Capitaliser les acquis techniques

1.2.1 Mesurer l'essai de provenance d'Acacia

- L'essai a été mesuré du 17 au 24 mars 2014 en collaboration avec le Centre Forestier de Kinzono (MECNT);
- Le traitement des données a été réalisé par le CIRAD pour identifier les provenances les plus productives en volume de bois;
- Les résultats ont été présentés dans la note de perspective NP 7« ***La durabilité des systèmes agroforestiers à Acacia auriculiformis en Afrique Centrale*** » mise en ligne fin septembre 2014 (pas de sortie papier) ;

1.2.2 Avenir de l'essai de provenance d'Acacia

- *Transformation en verger à graines de première génération*

A partir de la mi-2014, une première éclaircie génétique a été réalisée (environ 400 arbres /ha), en éliminant les arbres les plus petits et/ou mal conformés. Une deuxième éclaircie génétique pourra

être réalisée deux ans après (2016) pour arriver à une densité finale de 150 à 200 arbres par hectares. Cette densité permettra d'obtenir une parcelle d'arbres de très bonne venue et dont le houppier sera suffisamment développé pour favoriser la fructification.

- *Comparaison des descendances*

On pourra, dès que possible, procéder à des récoltes de graines sur les arbres les plus beaux (phénotypes supérieurs) et les mettre en plantation comparative (descendances séparées). Les parents dont les descendances seront les plus performantes seront repérés et progressivement greffés afin de mettre en place un verger à graines de deuxième génération.

- *Identification et clonage des hybrides naturels supérieurs*

Il sera également possible de faire une sélection massale dès la pépinière, en identifiant les hybrides naturels pour les propager par voie végétative afin de mettre en place rapidement un embryon de sélection clonale.

1.2.3 Etablir le bilan des plantations agroforestières

- Le suivi des plantations agroforestières dans l'espace périurbain de la ville de Kinshasa a été fait d'avril à août 2014 ;
- Les premiers suivis ont été effectués dans les terroirs sous Plans Simples de Gestion (Entretien des parcelles agroforestières, passage du feu, productivité, géoréférencement /cartographie / superficie) ;
- Edition d'une Note de Perspective NP 7 : ***La durabilité des systèmes agroforestiers à Acacia auriculiformis en Afrique centrale.*** Auteurs : Emilien Dubiez, Jean Noël Marien, Franck Bisiaux, Vincent Freycon, Adrien Peroches, Régis Peltier, en juillet 2014

1.2.4 Etablir le bilan des activités de Régénération Naturelle Assistée

- La 5ème campagne de mesure des placettes de suivi de RNA dans la vallée de la Lufimi a été réalisé en mai 2014;
- Ceci a permis l'évaluation des premiers essais de RNA sur le plateau Batéké après 43 mois;
- Discussion de l'acceptation sociale par les paysans ayant été formés à la mise en œuvre de la RNA;

Valorisation:

- Rédaction de la note de perspective N°6 : ***La Régénération Naturelle Assistée pour enrichir les jachères forestières d'abattis-brûlis***. Auteurs : Régis Peltier, Emilien Dubiez, Simon Diowo, Sabu Wakambo, pour diffusion des résultats à l'échelle nationale, distribué dans sa version papier et mis en ligne en mai 2014 ;

- L'article « ***Assisted Natural Regeneration in slash-and-burn agriculture: Results in the Democratic Republic of the Congo"***. Auteurs : Régis PELTIER, Emilien DUBIEZ, Simon DIOWO, Morgan GIGAUD, Jean-Noël MARIEN, Baptiste MARQUANT, Adrien PEROCHES, Pierre PROCES, Cédric VERMEULEN, est en cours d'édition et sera mis en ligne en octobre 2014 par la revue Bois et Forêt des Tropiques.

1.2.5 Evaluer les Plans Simples de Gestion (PSG) villageois

Les activités suivantes ont été réalisées :

- Elaboration d'une liste de Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs (PCIV) pour mesurer l'appropriation et l'autonomie des communautés dans la mise en œuvre des PSG;
- Géoréférencement de l'ensemble des mesures de gestion installées dans les terroirs sous gestion (entretien, feu, année, superficie);
- Stage d'Adrien Péroches (Stagiaire de l'Institut des Région Chaude IRC-SupAgro Montpellier) sur l'évaluation des PSG dans le Bas Congo et le plateau Batéké (Stage de terrain du 1er avril au 1er août);

Valorisation:

- Rédaction d'un article en cours fin septembre 2014
- Rédaction d'un rapport : Évaluation des Plans Simples de Gestion et des plantations paysannes réalisées par le projet Makala en périphérie de Kinshasa en République Démocratique du Congo. Mémoire d'ingénieur IRC, Adrien Peroches, septembre 2014 ;
- Edition d'une Note de Perspective NP N°9 : « ***Evaluation de l'autonomie de mise en œuvre des Plans Simples de Gestion élaborés dans le cadre du projet Makala, en périphérie de la ville de Kinshasa (RDC)*** » mise en ligne fin septembre 2014.

1.2.6 Valoriser les résultats techniques et scientifiques

- Présentation d'un poster au Congrès Mondial de l'Agroforesterie en Inde (Régis Peltier) « ***From the Sahara to the Congo River Combining Assisted Natural Regeneration and Land Tenure Security to improve slash-and-burn agriculture*** **»;**
- Article « ***La Régénération Naturelle Assistée pour enrichir les jachères forestières d'abattis-brûlis*** » soumis à la revue Bois et Forêt des Tropiques;
- Article « ***Perception locale des sols et de leur évolution dans des terroirs en cours de savanisation des populations Batandu en République démocratique du Congo*** » sous presse dans la revue Bois et Forêts des Tropiques;
- Article « ***Multiplication végétative à faible coût d'une légumineuse arborée locale (Albizia adianthifolia), République Démocratique du Congo*** » soumis à la revue en ligne Vertigo ;
- Article « ***Evolution de la fertilité des sols dans un système agroforestier à Acacia auriculiformis après 23 ans*** » en cours de rédaction ;
- Article « ***Evaluation des Plans Simples de Gestion élaborés dans le cadre du projet Makala*** » à rédiger après la fin du travail d'évaluation.

1.2.7 Diffuser le module d'enseignement « Bois énergie »

Travail effectué avec la chargée de communication (Adélaïde Larzillière) :
- Actualisation du plan de formation (Partie supplémentaire sur ***la production de bois énergie – comment accroître la ressource en bois énergie (en biomasse)*** *;* ***l'organisation des communautés locales****;* ***Aspects institutionnels et cadre juridique****)*
- Proposer un livret de cours aux professeurs, des présentations Power Point correspondant aux différentes parties, un guide pratique de terrain avec des exercices TP, une liste bibliographique correspondant aux différents sujets traités;
- Mise en ligne sur le site internet du projet en accès libre, fin septembre 2014, Diffusion dans les institutions de formations de la RDC, Diffusion à travers le réseau RIFFEAC).

1.3 Capitaliser les acquis institutionnels

1.3.1 Formation du personnel du MECNT

Les **objectifs de la formation** ont été les suivants :

- Faciliter la compréhension des schémas d'aménagement élaborés dans le cadre du projet Makala et des itinéraires techniques associés ;

- Travail avec la Cellule Juridique du MECNT pour un projet d'**arrêté relatif à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Simple de Gestion pour la production de bois énergie**;
- Travail à l'échelle des territoires : deux formations ont été effecutés dans les cellules de l'environnement pour le territoire de Madimba dans la province du Bas- Congo et le territoire de Mbankana situé sur le plateau Batéké;

Cycle théorique : méthodologie de mise en œuvre des PSG, outils de communications sociales utilisés, concept de démarche participative ...
Cycle pratique : visite de site ou des PSG ont été élaborés dans le cadre du projet Makala

Appropriation de la démarche au sein du MECNT en lien avec le projet d'arrêté

1.3.2 Disséminer et valoriser les informations du projet

- Note de perspective « ***La durabilité des systèmes agroforestiers à Acacia auriculiformis en Afrique Centrale*** » en cours de rédaction;
- Note de perspective « ***Appropriation des Plans Simples de Gestion par les communautés et niveau d'autonomie dans leur mise en œuvre*** » à rédiger après la fin du travail d'évaluation;
- Note de perspective « ***Les provenances d'Acacia les plus productives pour le développement des plantations agroforestières dans le cadre des projets de développement*** » à rédiger après le traitement des données;
- Note de perspective « ***Réflexion pour un schéma d'approvisionnement en bois énergie de la ville de Kinshasa*** ».

1.4 Préparer l'avenir

1.4.1 Conforter l'analyse prospective sur les zones prioritaires

- Mission réalisée par Jean Noël Marien et Emilien Dubiez au mois de septembre dans le bassin d'approvisionnement de Lubumbashi ;
- Approfondir les résultats de l'analyse EFBC 2040 dans certains des Socio-Ecosysèmes identifiés dans l'étude.

1.4.2 Aménager le territoire à l'échelle d'un bassin d'approvisionnement

- Première réunion effectuée le 7 février avec 18 personnes ressources;
- Présentation des objectifs :
- Définir un modèle conceptuel du bassin d'approvisionnement en intégrant les acteurs, les entités de gestion, les dynamiques et les interactions;
- Utilisation d'un jeu de rôle pour 1) partager / critiquer / valider le modèle (Adaptation du jeu de rôle DJOLIBOIS au contexte de la RDC);
- Elaboration d'un outil de concertation participatif pour définir une vision commune d'aménagement = définition de politiques publiques, de développement, d'intervention ...;
- Complémentarité entre la recherche, la formation et l'action;

Mission de Laurent Gazull (10 jours début juin). Le travail suivant a été fait :

- Travailler sur le modèle conceptuel du bassin d'approvisionnement;

- Tester et adapter le jeu de rôle DJOLIBOIS en le dispensant aux étudiants de l'Eraift;
- Effectuer le jeu de rôle avec les personnes ressources et discuter de son utilisation et son appropriation dans les projets traitant des questions d'aménagement et de gestion durable de la ressource bois énergie.
- Publication de la NP 7 : « ***La durabilité des systèmes agroforestiers à Acacia auriculiformis en Afrique centrale*** ». Auteurs : Emilien Dubiez, Jean Noël Marien, Franck Bisiaux, Vincent Freycon, Adrien Peroches, Régis Peltier, en juillet 2014.

1.4.3 Identifier les lacunes scientifiques et proposer des thématiques de recherche

Ce constat a été fait à la fin du projet, suite à la réalisation de l'ensemble des activités de terrain :

- **Génétique des acacias utilisés en systèmes agroforestiers (SAF-Ac)** : la base génétique des acacias utilisés en plantations agroforestières dans toute la RDC est très mal connue et probablement très étroite (quelques introductions d'un petit nombre de graines de quelques espèces et provenances par des projets). Depuis ces introductions, cette base s'est encore amoindrie, voire dégradée, par mort de certains individus et croisement consanguins. Or les besoins dans le pays sont immenses et les conditions écologiques très variées. Il sera nécessaire dans les années avenir, de se procurer de nouvelles provenances d'une dizaine d'espèces et de les tester dans les principales zones potentielles de plantations, depuis les zones humides du Bas-Congo, jusqu'au zones plus sèches et plus fraiches de l'Est du pays. En attendant, très rapidement, il sera possible de valoriser l'essai existant de Kinzono. Pour cela, il faudra procéder à des récoltes de graines sur les arbres les plus beaux (phénotypes supérieurs) et les mettre en plantation comparative (descendances séparées). Les parents dont les descendances seront les plus performantes seront repérés et progressivement greffés afin de mettre en place un verger à graines de deuxième génération.

- **Etudes sur l'hybridation des acacias, sur les symbiontes et sur la qualité du bois produit** : D'autre part, il faudra Identifier et cloner les hybrides naturels existants dont on constate une croissance et une forme supérieures à celles des autres individus non hybridés. Il sera également possible de faire une sélection massale dès la pépinière, en identifiant les hybrides naturels pour les propager par voie végétative afin de mettre en place rapidement un embryon de sélection clonale. Par la suite, il sera hautement souhaitable de lancer un programme d'hybridation contrôlée, suivi de tests de comportement, puis de programmes de multiplication. Enfin, il faudra mettre en route un programme d'étude des associations symbiotiques des acacias introduits et de qualité des bois produits en vue d'utilisations multiples (bois-énergie, sciage, etc.).
- **Suivi de la fertilité des sols dans les systèmes agroforestiers et utilisation d'engrais :** Les études faites par le projet CapMakala ont montré tout l'intérêt économique et social des SAF à acacias. Ils ont également montré qu'ils pouvaient indirectement réduire l'impact écologique de la culture sur abattis-brûlis sur les forêts naturelles. Cependant, ils ont également montré qu'ils ne permettaient pas de maintenir la fertilité des parcelles sous SAF-Ac dans la durée, si les prélèvements de certains éléments minéraux rares par les récoltes de bois et de cultures ne sont pas compensés par des apports d'engrais. Il en est de même pour les Ph, en particulier sur les sols acides, qui ont tendance à devenir encore plus acides, lorsqu'ils sont valorisés par des SAF-Ac. Il est absolument nécessaire, si on veut continuer la promotion de ces systèmes, de tester l'utilisation de différents engrais, en particulier d'engrais de type phosphates-calciques. Il faudra faire des études sur leur impact à différents termes sur l'évolution des principaux paramètres de fertilité des sols et en tirer un bilan économique pour les utilisateurs potentiels. Enfin, l'importance de l'épandage des cendres et des fines de charbon produites par la carbonisation sur les parcelles doit être analysée (chimie du sol, impact agronomique et économique sur les cultures et la régénération forestière) et, si nécessaire mieux diffusée.

- **Mise au point de SAF-Ac de types industriels :** Les projets Makala et CapMakala ont consacré l'essentiel de leurs recherches aux systèmes paysans destinés aux plus pauvres, qui sont souvent, également, les premiers vecteurs de la déforestation dans les zones écologiquement sensibles. Cependant, une demande se dessine sur le développement de systèmes agroforestiers destinés aux investisseurs de « l'agro-business ». Ceci nécessiterait l'adaptation des méthodes mises au point, en testant des techniques mécanisables, au niveau de la production de plants, de la plantation et des associations avec les cultures également mécanisées. Il faudra **comparer la durabilité de ces systèmes AF à celle des systèmes agro-industriels sans association avec des arbres**, qui sont en cours de développement à grande échelle sur le plateau.

- **Suivi des essais de RNA :** Les essais de Régénération Naturelle Assistée (RNA), en particulier sur les placeaux de suivi du plateau Batéké, ont été mesurés pendant 43 mois par le projet CapMakala. Les résultats sont très encourageants mais mériteraient d'être confirmés et enrichis. Il faut en particulier suivre la croissance des arbres conservés jusqu'à l'âge de coupe de la jachère, puis estimer l'augmentation de production de bois et de makala permise par la RNA. Ces données économiques seront essentielles pour conforter la dynamique d'adoption paysanne, en cours dans la région. Il faudra également suivre l'évolution de la biodiversité, de la fertilité des sols et de fixation de Carbone de ce système pour convaincre les décideurs d'appuyer la diffusion de la RNA et pour rechercher de nouvelles possibilités de financement (Reed+, FMB, etc.).

- **Suivi de l'application des PSG et identification des freins à leur développement :** un premier bilan a été tiré de la mise en place des PSG au Bas-Congo et au plateau Batéké, un an et demi après la fin de l'intervention du projet Makala. Celui-ci souligne, entre autre, l'importance de la sécurité foncière, de l'acceptation par les chefferies traditionnelles des nouveaux droits donnés aux populations par les PSG, de l'importance de la parution d'un arrêté ministériel pour les valider, de la nécessaire coordination entre différents ministères (en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage, de l'énergie, etc.) concernés par la gestion intégrée des espaces ruraux. Il sera nécessaire de suivre l'évolution des PSG actuels et des nouvelles initiatives en cours de nouveaux projets (SNV, GIZ, BM, etc.). Si un arrêté est enfin signé, il faudra en évaluer l'impact sur leur adoption et leur application.

- **Repenser complètement la gestion communautaire des forêts.** En dehors des forêts à caractère sacré du Bas-Congo, la gestion communautaire des espaces forestiers essayée par le projet makala, s'est soldée par un échec, que ce soit au Bas-Congo, au plateau Batéké ou à Kisangani. Le même constat est malheureusement fait par d'autres projets en RDC et dans les pays voisins. De ce fait, les forêts continuent à être défrichées pour la mise en culture et une appropriation privée ou clanique, en gaspillant tout le capital bois, biodiversité et sol. Il reste à repenser ce concept de Forêts Communautaire, en relation avec les us-et-coutumes des différentes régions et dans le cadre d'un environnement législatif, économique et social en changement rapide. Faute de quoi, l'essentiel des forêts du Bassin du Congo sera appauvri, voire anéanti à moyen termes.

1.4.4 Identifier les principaux enjeux et freins au développement

Les principaux enjeux suivants peuvent être cités :

- Approvisionner les villes en bois et charbon comme énergie-domestique, en attendant que le relais ne soit pris par d'autres énergies, en particulier l'électricité hydro-électrique, sans détruire une part importante des forêts de RDC ;

- Mettre au point des systèmes de production agroforestiers peu utilisateurs d'intrants et durablement productifs, en particulier destinés aux pauvres mais également aux investisseurs de l'agro-business ;
- Préserver une part importante des forêts naturelles du Bassin du Congo, tout en les valorisant pour le développement des populations rurales et urbaines.

Les principaux freins au développement suivants peuvent être cités :

- Manque d'accès à un foncier sécurisé pour les populations pauvres ;
- Faible accès aux informations techniques, au matériel génétique amélioré, aux intrants ;
- Non-organisation des marchés du bois, des produits dérivés et des PFNL et absence de clarification fiscale ;
- Très difficile accès au crédit et à certaines subventions ;
- Faible niveau de gouvernance (taxes informelles, vente du foncier par les chefferies traditionnelles, « droit de hache » mieux reconnu que le « droit de mise-en-valeur multi-usage», etc.) ;
- Retard d'application de la foresterie communautaire en RDC par rapport aux pays voisin ;
- Quasi-inexistence d'une recherche forestière et agroforestière au niveau national de la RDC capable d'établir des normes techniques robustes et vérifiées, adaptées à une large gamme de conditions éco-socio-économiques.

1.4.5 Elaborer un projet sur financement à long terme

- Une note conceptuelle présentant la continuité d'action sur la gestion de la ressource bois énergie dans la région de Lubumbashi a été rédigée par JN Marien et E. Dubiez, en septembre 2014.

2) Discussion

2.1 Questions et remarques de M. V. Kasulu (VK)

- Question VK (Q-VK) : On semble oublier les anciens essais réalisés sur le plateau Batéké, en particulier les essais de provenances. Quid des anciennes données, Quid des parcs semenciers installés dans une guirlande de villages ?

Réponse E. Dubiez (R-ED) : Pratiquement tous ces essais et boisements ont disparus, il est impossible d'y ramasser des graines. Lors des derniers évènements, la majorité de la documentation a disparu, on ne peut plus savoir l'origine des meilleures provenances, sauf peut-être à faire des recherches dans les bibliothèques historiques, ce que nous n'avons pas eu le temps de faire ;

- Q VK : Surface des plantations agroforestières à acacias réalisées par Makala et CapMakala ?

R-ED : Environ 1500 ha, je pourrai donner les chiffres exacts lorsque j'aurai fini l'encodage des données.

- Remarque VK : il faudrait que les publications soient validées par le Ministère. Pour les formations, il aurait fallu une implication de la cellule éducation-information.

- Q-VK : Quels indicateurs pour dire que, par exemple, la réussite de la RNA est élevée ou faible ?

R-ED : Je renvoie à la NP PSG et au rapport d'A. Péroches sur les indicateurs PCIV (site Makala).

- Remarque VK pour R. Peltier (RP) : Concernant le projet d'arrêté, le gouvernement est bien en place, même s'il y a des projets de remaniement, il faut présenter ce projet d'arrêté au ministre. Concernant le retard de la RDC en matière de foresterie communautaire, mieux vaut être « en retard » et analyser les échecs du développement de la foresterie communautaire dans d'autre pays de la sous-région comme le Cameroun pour mettre en route une politique nationale se reposant sur des bases solides. Concernant la communication entre projets, VK estime que le projet agroforestier du ministère (PADA) financé par la BAD a dilapidé 4 MUSD en vain avec des actions désordonnées de mécanisation agricole. Il reste la même somme qui doit être réorientée vers des actions plus réalistes, il serait bon de s'inspirer des réalisations de Makala.

- R-RP : OK pour l'arrêté, je contacterai V.Vundu, mais il n'a pas répondu à mes derniers messages. OK pour aller prudemment sur la foresterie communautaire. Concernant le PADA, la documentation Makala est à votre disposition et les anciens agents de ce projet peuvent vous appuyer pour réorienter ce projet.

2.2 Questions et remarques de M. J. Ilanga

- M. José Ilanga (JI) a rappelé que le projet CapMakala, avec des moyens limités, devait mettre la priorité sur le passage à l'administration des acquis du projet Makala et CapMakala. Il s'est félicité du travail accompli mais estime que cela n'a pas encore été assez diffusé auprès de l'administration. Il rappelle que le Ministre a souhaité que les résultats soient connus du grand public. Il aurait voulu que l'on ne travaille pas seulement pour les universités, mais qu'on fasse des manuels ou des bandes dessinées pour les écoles primaires et secondaires.
- R-RP : Mme le Point Focal a joué ce rôle de contact avec l'administration, il est vrai un peu tard dans le projet, mais efficacement. Pour les manuels destinés à l'école primaire, nous avions le matériel (dessins de nos livres techniques) mais le temps et le personnel nous a manqué, d'autre part, ce n'était pas vraiment dans les TDR du projet.
- JI demande pourquoi on n'a pas parlé de Kisangani ?
- R-RP : Nous avons peu travaillé dans cette zone, pour des questions de difficultés de transport et de partenariat. Si les reboisements à acacias ont bien marché en périphérie de ville, là où le bois est rare et le sol épuisé, quand on s'approche des massifs forestiers où le bois abonde, il est difficile de mobiliser les villageois à la gestion forestière. La grande majorité préfère couper la forêt que de la gérer, même si quelques individus sont intéressés par les fruitiers, le cacao, et les systèmes Acacia-cacao (voir rapport Peltier-Dubiez, avril 2014).
- Pourquoi a-t-on choisi le Katanga pour proposer une note conceptuelle de projet ?
- R-RP : c'est un choix de l'UE d'intervenir en priorité dans la province du Katanga pour appuyer la gestion des parcs de l'Upemba et de Kundelungu et pour contribuer au développement rural en périphérie des ces parcs.
- Concernant les PSE, JI rappelle que toute une division du Ministère travaille sur ce sujet.

2.3 Avis de M. D. de Bernardi

M. D. de Bernardi (DdB) reconnait également que beaucoup de matière a été développée. Il confirme la priorité donnée par la DUE sur le 11ème FED pour la zone Sud-Est et les actions d'aménagement territoriaux en périphérie d'aires protégées. Il rappelle toutefois que le 11ème FED ne ciblera pas seulement la province du Katanga mais interviendra également en périphérie de la ville de Kisangani en province Orientale dans le district de la Tshopo et dans la province du Nord Kivu entre autres.

2.4 Avis de Mme G. Konunga de l'ERAIFT

Cette institution se félicite de la bonne collaboration avec le projet, des modules de cours et des supports de formation, ainsi que de la documentation fournie.

3. Conclusions

VK remercie les acteurs et financiers des projets Makala et CapMakala, en particulier Emilien Dubiez qui a effectué le gros du travail de terrain et JN Marien qui a été l'initiateur des projets Makala et CapMakala.

RP remercie les participants. Il note les avancées du projet et l'implication croissante de l'administration. Sur ce, la séance est levée.

Kinshasa, le 18 septembre 2014

Chef du projet CapMakala

Régis Peltier

Annexe 3 : Liste du matériel du projet CapMakala remis au MECNT

En jaune, le matériel déjà restitué à la DEP à la date du 18/09/2014
Non sur-ligné, liste du matériel qui sera donné au MECNT fin septembre 2014

Matériel roulant :

- LandCruiser 088IT088
- LandCruiser 088IT087
- Hilux Toyota 088IT089 -

Matériel informatique :

Ordinateurs

- Ordinateur fixe : HP Pavillon + Ecran HP vs 17e + souris + clavier (Bureau du projet)
- Ordinateur fixe : HP Pavillon + Ecran HP vs 17e + souris + clavier
- Ordinateur fixe : HP Pavillon + Ecran HP vs 17e + souris + clavier

Imprimante

- Imprimante Canon i-sensys LBP5100 (Bureau du projet)
- Imprimante Canon IR1024 A (Bureau du projet)
- Imprimante Canon i-sensys LBP 2900 (Bureau du projet)
- Imprimante Canon PIXMA IP3600
- HP Laser Jet CP1215

Autres

- Onduleur : EATON Nova AVR 1250
- Onduleur : MGE Nova AVR 625
- Onduleur : MGE Nova AVR 1250 (bureau du projet)
- Onduleur : MGE Nova AVR 1250 (bureau du projet)

- 1 plastifieuse (Bureau du projet)

- 1 appareil pour relier les documents (Bureau du projet)

Matériels de terrain :

- 1 grand groupe électrogène
- 1 petit groupe électrogène (DEP)
- 3 GPS

Annexe 4 : Projet d'arrêté (version provisoire corrigée le 20/09/2014)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme Kinshasa, le

Le Ministre

ARRETE N° /CAB/MIN/ECN-T/15/BNME/2013 DU RELATIF A L'ELABORATION ET A LA VALIDATION DU PLAN SIMPLE DE GESTION POUR LA PRODUCTION DE BOIS-ENERGIE

Le Ministre de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme,

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu la loi n° 11/2002 du 29 août 2002 portant code forestier, spécialement notamment en ses articles 22, 24, 77 à 81, 99 et 111 à 113 ;

Vu l'ordonnance n°12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres, Ministre Délégué et Vice-Ministres ;

Vu l'ordonnance n°12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er point B, litera 13, a) ;

Vu le décret N° 14/018 du 2 août 2014, fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales ;

Sur proposition du Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature;

ARRETE :

Section 1ère : Des dispositions générales

Article 1er :

Le présent arrêté fixe les modalités d'élaboration, de validation et de mise en œuvre du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales, dans l'espace sous gestion reconnu par la tradition des dites communautés, dans le cas où ces communautés n'ont pas bénéficié de l'attribution d'une concession forestière sur cet espace.

Article 2 :

Toute communauté locale désireux de produire du bois-énergie dans une forêt comprise dans son espace sous gestion reconnu par la tradition est au préalable tenu de :

1. Etablir en son sein un groupe de travail ;
2. Localiser et décrire l'espace forestier devant être mis sous gestion et
3. Elaborer un plan simple de gestion sur la base non contraignante du canevas en annexe du présent arrêté.

Article 3 :

Le groupe de travail prévu à l'article 2 ci-dessus est composé des représentants de toutes les composantes de la communauté locale. La diversité sociale de la communauté locale est représentée au sein du groupe de travail par la présence de femmes, hommes, anciens, jeunes, autochtones, allochtones et des peuples autochtones. Son organisation et son fonctionnement sont prévus à la section 4 du présent arrêté.

Cette composition ne peut excéder 10 % de la population de la communauté ni être inférieure à (dix) 10 membres.

Section 2 : De l'élaboration du plan simple de gestion

Article 4 :

Le plan simple de gestion est élaboré sous la responsabilité du groupe de travail conformément au canevas repris en annexe du présent arrêté.

Il comporte les principales rubriques suivantes :

1) La localisation, la description générale de l'espace destiné à être mis sous gestion et sa limitation sur base d'une cartographie participative: type de la forêt concernée, identification des ressources à gérer et limitation consécutive de l'espace;
2) La description spécifique de l'espace précité comportant notamment un plan schématique des unités paysagères décrites par les membres du groupe de travail et portant une indication relative aux activités de toute nature entreprises au sein desdites unités : chasse, pêche, agriculture, élevage, bois de chauffe, de construction ou d'œuvre, récolte des produits forestiers non ligneux, etc.;
3) La définition et la description des mesures de gestion.

Article 5 :

En cas de conflit concernant les limites de l'espace sous gestion, la zone conflictuelle doit être exclue du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales, en attendant la résolution du conflit.

Article 6 :

Les unités paysagères prévues au point 2 de l'alinéa 2 de l'article 4 ci-dessus sont des espaces identifiés par les populations locales en raison notamment de leur usage, leur statut traditionnel, leur couverture végétale.

Article 7 :

Le plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales peut faire l'objet d'une révision annuelle et doit faire l'objet d'une révision quinquennale

La révision annuelle a un caractère facultatif. Elle concerne notamment la modification des limites de l'espace sous gestion, à la suite de la résolution des conflits, tels que définis à l'article 5 ci-dessus, la modification de la composition du groupe de travail et la modification des mesures de gestion.
La révision quinquennale a un caractère obligatoire et se rapporte à la révision générale du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales. Elle prend en compte les différentes révisions annuelles et les évolutions du paysage.

Section 3 : De la validation du plan simple de gestion

Article 8 :

Le plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales est validé par une lettre de l'administrateur de territoire du ressort de l'espace forestier concerné sur proposition du superviseur territorial de l'environnement et conservation de la nature. Toutefois, si la communauté locale requérante fait partie d'une commune urbano-rurale, le plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales est validé par une lettre du bourgmestre de la dite commune urbano-rurale.

Article 9 :

La demande en obtention de la validation est introduite par le chef de groupe de travail auprès du superviseur territorial de l'environnement et conservation de la nature. Il y est joint le plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales reproduit en trois exemplaires.

Si la communauté locale requérante fait partie d'une autre communauté locale dotée du statut d'entité décentralisée, le plan simple de gestion est, au préalable, visé par le chef de cette dernière.

Article 10:

Au plus tard sept jours après réception du dossier de la demande sus visée, le superviseur territorial de l'environnement et conservation de la nature procède à son examen. Il vérifie la conformité du processus d'élaboration du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales, par rapport aux éléments suivants :

1. l'implication de toutes les parties prenantes concernées, à l'exclusion de toute administration publique ;
2. la conformité dudit plan avec l'esprit du canevas en annexe de l'arrêté ;
3. le visa du chef de l'entité décentralisée, tel que prévu à l'article 9 ci-dessus.

Article 11 :

A l'issue de l'examen prévu à l'article 10 ci-dessus, le superviseur territorial de l'environnement et conservation de la nature précité soumet à la signature de l'administrateur de territoire du ressort de l'espace forestier concerné, le projet de lettre de validation du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales.

Article 12 :

Dès la validation du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales, le superviseur territorial de l'environnement et conservation de la nature en expédie l'original à la communauté locale requérante et transmet un exemplaire

au service de l'administrateur de territoire du ressort de l'espace forestier concerné, tout en gardant un autre dans les archives de son service.

Article 13 :

Si l'administrateur de territoire du ressort de l'espace forestier concerné ou le bourgmestre de la commune urbano-rurale n'a pas réagi dans les quinze (15) jours de la réception de la demande du superviseur territorial de l'environnement et conservation de la nature, le plan simple de gestion est réputé validé.

Article 14 :

La validation confère au plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales un caractère officiel rendant son exécution obligatoire tant pour la communauté locale, elle-même et ses membres qu'envers des personnes ayant une activité dans l'espace sous gestion de la dite communauté

Article 15 :

La validation du plan simple de gestion est gratuite.

De même, la communauté locale bénéficiaire est exonérée du paiement des frais liés à l'obtention des permis de coupe de bois de feu et de carbonisation et de toute autre taxe ou redevance due au titre de l'exploitation forestière.

Section 4 : Mise en œuvre du plan simple de gestion

Article 16 :

Le groupe de travail désigne en son sein une équipe dirigeante qui, outre son chef, est composée comme suit : un secrétaire, un trésorier, un responsable technique et un chargé de communication.

Article 17 :

Chacun des membres de l'équipe dirigeante prévue ci-dessus exerce les fonctions suivantes, fixées par l'article 18, ci-dessous.

Article 18 :

1. Le chef de groupe de travail est garant de la bonne exécution du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales;
2. Le secrétaire rédige les comptes rendus de réunions et centralise les décisions et les informations en rapport avec le plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales ;
3. Le trésorier est responsable de la tenue de la caisse du groupe de travail, sur la base d'une comptabilité élémentaire ;
4. Le responsable technique assure le suivi et le contrôle des activités de mise en œuvre des mesures de gestion du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales ;
5. Le chargé de communication diffuse au sein de la communauté les informations prises par le groupe de travail et toute information concernant les décisions (mesures de gestion, règles, répartition des bénéfices, etc.).

Article 19 :
Il existe trois types de réunions :

1. Ordinaires : le groupe de travail doit se réunir une fois par trimestre pour examiner la bonne mise en œuvre du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales ;
2. Extraordinaires : pour résoudre un problème imprévu, en cas de nécessité ;
3. Annuelles : pour discuter de la révision facultative annuelle du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales, telle que prévue par l'article 6 de la section 2.

Section 5 : Du contrôle de l'exécution du plan simple de gestion

Article 20 :
L'exécution du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales fait l'objet de contrôle par l'administration en charge des forêts conformément à l'arrêté ministériel n° 102/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/09 du 07 août 2009 fixant les règles et les formalités du contrôle forestier.

Article 21 :
Le chef de la communauté locale veille, par l'intermédiaire du groupe de travail, à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion forestière et celles du présent arrêté ainsi qu'au respect des règles consignées dans le plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales.

En cas d'infraction constatée, il est tenu d'informer le service du superviseur territorial de l'environnement et conservation de la nature.

Section 6 : Des dispositions pénales

Article 22 :
Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est punie conformément à la législation en vigueur.

Article 23 :
En cas de violation des règles consignées dans le plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales, le chef de la communauté locale peut, le cas échéant, y appliquer une sanction résultant des coutumes locales pour autant que celles-ci ne soient pas contraires à la loi et l'ordre public.

Article 24 :
En cas de non-application du plan simple de gestion pour la production de bois-énergie par les communautés locales tel que validé en vertu des articles ci-dessus, la communauté locale ne bénéficiera plus des exemptions de taxes prévues à l'article 15, section 3.

Section 7 : Des dispositions diverses et finales

Article 25 :

Est abrogée toute disposition antérieure contraire au présent arrêté.

Article 26 :

Le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

Bavon N'SA MPUTU ELIMA